



Fiche d'information pour tous les utilisateurs de bâtiments à l'étranger Réduction de la consommation de ressources, d'énergie, d'émissions de CO2

Cette fiche a pour but de sensibiliser les représentations suisses à l'étranger aux mesures visant à réduire leur empreinte environnementale et énergétique. Les représentations sont invitées à évaluer la pertinence de ces mesures et, si le contexte local le permet, à veiller à leur mise en œuvre.

De petites mesures, comme le changement de comportement des utilisateurs, peuvent permettre d'économiser beaucoup de ressources, d'énergie, d'émissions de CO2 et de coûts, tout en préservant l'environnement. Vous trouverez ci-dessous des mesures possibles qui permettent d'économiser des ressources et qui sont faciles à mettre en œuvre :



Bâtiment

- Utiliser des systèmes d'ombrage (fermer les stores et les volets).
- En cas d'absence prolongée, adapter la température ambiante et éteindre les appareils.
Énergie de chauffage et de refroidissement
- Régler la température ambiante appropriée
(une réduction de 22 à 20°C permet d'économiser 10 à 14% d'énergie).
- Adapter la température ambiante pendant la nuit et le week-end.
- Adapter la température ambiante dans les pièces non utilisées.
- Éviter les fenêtres et les portes ouvertes. Aérer brièvement, max. 5 min.

Aération

- Réguler de manière adéquate la quantité d'air frais en fonction de l'utilisation.
- (Aérer régulièrement 2-4 fois par jour pendant 5 min.)

Appareils électriques

- Éteindre chaque fois complètement les appareils, éviter les longues périodes de veille.
- Retirer les chargeurs des prises de courant lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Éteindre la lumière lorsqu'on quitte la pièce.
- Utiliser des éclairages avec fonction de variation et des modèles à LED.
- N'ouvrir le congélateur et le réfrigérateur que le temps nécessaire et les dégivrer périodiquement.

Eau

- Limiter la consommation d'eau au minimum.
- N'utiliser l'eau chaude que si nécessaire. Se laver les mains à l'eau froide plutôt qu'à l'eau chaude.
- Utiliser des robinets à économie d'eau.
- Utiliser de l'eau de pluie plutôt que de l'eau potable pour l'arrosage du jardin.
- Remplir complètement les lave-vaisselle et les lave-linge et utiliser un programme économique.

Links:

- Constitution fédérale ([Art. 2 und 4. Abschnitt: Umwelt und Raumplanung](#))
- [Bundesgesetz über die Ziele im Klimaschutz, die Innovation und die Stärkung der Energiesicherheit \(KIG\)](#), qui a été approuvé par le peuple suisse en juin 2023. Celui-ci prévoit un objectif net zéro pour l'administration fédérale d'ici 2040.
- [Klimapaket Bundesverwaltung](#) adoptée par le Conseil fédéral le 3 juillet 2019.
- EDA/DFAE: [17 Ziele für nachhaltige Entwicklung \(admin.ch\)](#)
- BBL/OFCL: [Nachhaltigkeit \(admin.ch\)](#)
- BBL/OFCL: [Leitfaden Nachhaltigkeit für Bauten im Ausland](#) (fr)
- CH: www.energieschweiz.ch

Annexe

Propositions pour la direction de l'établissement :

Bâtiment :

- Établir des contrats de service afin de pouvoir utiliser les corps de métier sans problème et de manière durable à long terme.
- Utiliser des sources d'énergie provenant de sources renouvelables (si disponibles). Mettre en place des contrats énergétiques.
- Contrôler chaque année les joints des fenêtres et des portes et les remplacer si nécessaire.
- Utiliser si possible la fonction de refroidissement nocturne pour les ventilations.

Ventilation :

- Contrôler l'encrassement des filtres à air. Remplacer régulièrement les filtres.
- Nettoyer fréquemment les hottes aspirantes des tables de cuisson.
- Dans la mesure du possible, ventilateurs avec technologie EC (rendement élevé faible consommation électrique).

Appareils électriques :

- Utiliser un éclairage avec capteur de luminosité et détecteur de mouvement.
- Acheter et installer des appareils à faible consommation d'énergie.

Eau :

- Limiter la température du chauffe-eau à 65°C maximum et détartrer tous les 2 ans.